

**LISTE DES PIÈCES À FOURNIR : Carte de résident subordonnée à une ancienneté de séjour régulier ou de mariage**

<p align="center"><b>Vous devrez présenter les originaux et fournir les photocopies des documents mentionnés . TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE Les documents doivent être présentés dans l'ordre demandé</b></p>	<p align="center">Cadre réservé à l'administration</p>
<p><b>Passeport</b> (page relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et au visas) <b>A défaut autres justificatifs</b> (attestations consulaire, carte d'identité, carte consulaire,...)</p>	<input type="checkbox"/>
<p><b>Justificatif de séjour régulier</b> : carte de séjour en cours de validité (renouvellement) ou visa long séjour valant titre de séjour validité en ligne (1ère demande)</p>	<input type="checkbox"/>
<p><b>Niveau de langue A2 validé</b></p>	<input type="checkbox"/>
<p><b>Acte de naissance</b> avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance (sauf si le demandeur est déjà titulaire d'un titre)</p>	<input type="checkbox"/>
<p><b>Si vous êtes marié et/ou avez des enfants</b> : carte de séjour ou d'identité du conjoint + extrait d'acte de mariage + extraits d'actes de naissance des enfants avec filiation</p>	<input type="checkbox"/>
<p><b>Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Facture (électricité, gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ou bail de location ou quittance de loyer ou taxe d'habitation)</li> <li>-<b>Si hébergement à l'hôtel</b> : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois</li> <li>-<b>Si vous êtes hébergé par un particulier</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Attestation de l'hébergeant datée et signée</li> <li>■ Copie de la carte d'identité ou de séjour de l'hébergeant</li> <li>■ Acte de propriété (ou relevé de taxe d'habitation ou copie du bail de location de l'hébergeant ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet)</li> </ul> </li> </ul>	<input type="checkbox"/>
<p><b>3 photographies d'identité récentes</b> (format 35mm x 45mm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005 (pas de copie et non découpées)</p>	<input type="checkbox"/>
<p><b>Déclaration sur l'honneur selon laquelle l'étranger ne vit pas en France en état de polygamie</b> (si le demandeur est marié et ressortissant d'un État autorisant la polygamie)</p>	<input type="checkbox"/>
<p><b>Formulaire dûment complété daté et signé par le demandeur</b></p>	<input type="checkbox"/>
<p><b>Justificatif d'acquiescement de la taxe sur le titre de séjour et du droit de timbre à remettre au moment de la remise du titre (sauf étranger ayant déposé plainte pour certaines infractions ou témoigner dans une procédure pénale ayant débouché sur une condamnation définitive)</b></p>	<input type="checkbox"/>
<p><b>Carte de résident de longue durée – UE : 5 ans de présence régulière</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Justificatifs de séjour ininterrompu en France de 5 ans</b> : certificats de scolarité, avis d'imposition, etc <i>Pour le titulaire d'une « carte bleue européenne », une partie de ces 5 ans peut avoir lieu sur le territoire d'un autre état de l'UE mais les 2 années précédant la demande doivent être effectuées en France</i></li> <li>■ <b>Justificatifs de ressources propres individuelles ou des époux</b> (à l'exclusion des prestations sociales ou allocations), <b>suffisantes</b> (au moins égales au SMIC), <b>stables et régulières</b> (sur les 5 dernières années) : bulletins de paie, avis d'imposition, attestation de versement de pension, contrat de travail, attestation bancaire, revenus fonciers, etc <i>Les bénéficiaires de l'allocation pour adulte handicapés ou de l'allocation supplémentaire d'invalidité sont exemptés de cette condition</i></li> <li>■ <b>Justificatif d'assurance maladie</b> : <b>carte assurance-maladie ou attestation d'assurance maladie</b></li> <li>■ <b>Justificatif de l'intégration républicaine</b> : <i>Les membres de famille des ressortissants des pays suivants sont exemptés de cette formalité s'ils sont entrés en France munis d'un visa de long séjour au titre du regroupement familial</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tunisie, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Congo (Brazzaville), Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo</li> </ul> </li> <li>- <i>déclaration sur l'honneur de respect des principes régissant la république française (remis en préfecture)</i></li> <li>- <i>diplôme ou certification (liste définie par arrêté INTV1805032A du 21 février 2018) permettant d'attester de la maîtrise du français à un niveau au moins égal au niveau A2 du cadre européen commun de référence pour les langues, sauf si le demandeur est âgé de plus de 65 ans</i></li> </ul>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<p><b>R ressortissants du Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Congo (Brazzaville), Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Togo : 3 ans de présence régulière avec certaines carte de séjour</b></p> <p>Mêmes justificatifs que pour la carte « Résident de longue durée -UE » sauf :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Séjour ininterrompu et régulier en France n'a à être attesté que sur une durée de 3 ans</li> <li>■ La stabilité et la régularité des ressources ne seront appréciés que sur les 3 dernières années</li> </ul>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<p><b>Marocains : 3 ans de présence régulière avec la carte de séjour "salarié" ) Tunisiens : 3 ans de présence régulière en France</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>justificatifs de séjour ininterrompu en France de 3 ans</b> : certificats de scolarité, avis d'imposition, etc.</li> <li>■ <b>justificatifs de ressources propres individuelles ou des époux</b> (à l'exclusion des prestations sociales ou allocations), <b>suffisantes</b> (au moins égales au SMIC), <b>stables et régulières</b> (sur les 3 dernières années) : bulletins de paie, avis d'imposition, attestation de versement de pension, contrat de travail, attestation bancaires, etc.</li> </ul>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

<p><b>Regroupement familial</b></p> <p>■ <b>visa de long séjour au titre du regroupement familial</b></p> <p>■ copie de la <b>carte de résident de l'étranger rejoint</b></p> <p>■ <b>si le demandeur est le conjoint</b> : extrait d'acte de mariage et déclaration sur l'honneur conjointe attestant de la vie commune</p> <p>■ <b>justificatif de résidence non interrompue d'au moins 3 ans</b> sauf application d'un accord bilatéral</p> <p>■ <b>justificatif de l'intégration républicaine</b> : <i>Les membres de famille des ressortissants des pays suivants sont exemptés de cette formalité s'ils sont entrés en France munis d'un visa de long séjour au titre du regroupement familial</i></p> <p>• Tunisie, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Congo (Brazzaville), Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo</p> <p>-déclaration sur l'honneur de respect des principes régissant la république française (remis en préfecture)</p> <p>-diplôme ou certification (liste définie par arrêté INTV1805032A du 21 février 2018) permettant d'attester de la maîtrise du français à un niveau au moins égal au niveau A2 du cadre européen commun de référence pour les langues, sauf si le demandeur est âgé de plus de 65 ans</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<p><b>Parent d'enfant français : 3 ans de carte de séjour en cette qualité</b></p> <p>■ <b>résidence en France de l'enfant</b> : certificat de scolarité ou de crèche, présence de l'enfant lors de la demande, etc...</p> <p>■ <b>justificatifs prouvant la nationalité française de l'enfant du demandeur</b> : carte nationale d'identité ou certificat de nationalité française de moins de 6 mois</p> <p>■ <b>Justificatifs prouvant que le demandeur est le parents de l'enfant français</b> : extrait d'acte de naissance ou copie intégrale de l'acte de naissance comportant le lien de filiation</p> <p>■ <b>justificatifs suffisamment probants établissant que le demandeur contribue effectivement à l'entretien et à l'éducation de l'enfant</b> (dans les conditions de l'article 371-2 du code civil) depuis sa naissance ou depuis au moins 2 ans : preuve par tout moyen (- versement d'une pension ; achat destiné à l'enfant - participation à l'éducation de l'enfant)</p> <p>■ <b>justificatif de l'intégration républicaine</b> <i>Les membres de famille des ressortissants des pays suivants sont exemptés de cette formalité s'ils sont entrés en France munis d'un visa de long séjour au titre du regroupement familial</i></p> <p>• Tunisie, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Congo (Brazzaville), Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo</p> <p>-déclaration sur l'honneur de respect des principes régissant la république française (remis en préfecture)</p> <p>- diplôme ou certification (liste définie par arrêté INTV1805032A du 21 février 2018) permettant d'attester de la maîtrise du français à un niveau au moins égal au niveau A2 du cadre européen commun de référence pour les langues, sauf si le demandeur est âgé de plus de 65 ans</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<p><b>Conjoint de français</b> (art L.314-9 4° du CESEDA)</p> <p>■ <b>justificatifs de mariage d'une ancienneté d'au moins 3 ans</b> : copie intégrale de l'acte de mariage correspondant à la situation au moment de la demande accompagné de sa transcription sur les registres de l'état-civil français s'il a été célébré à l'étranger</p> <p>■ <b>carte nationale d'identité du conjoint ou certificat de nationalité française de moins de 6 mois</b></p> <p>■ <b>communauté de vie</b> : déclaration sur l'honneur conjointe attestant de la vie commune et tous documents permettant d'établir la communauté de vie depuis le mariage (bail, quittance EDF, relevé d'identité bancaire, etc.) ou depuis la délivrance de la dernière carte de séjour temporaire octroyée en qualité de conjoint de français</p> <p>■ <b>justificatif de l'intégration républicaine</b>: <i>Les membres de famille des ressortissants des pays suivants sont exemptés de cette formalité s'ils sont entrés en France munis d'un visa de long séjour au titre du regroupement familial</i></p> <p>• Tunisie, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Congo (Brazzaville), Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo</p> <p>-déclaration sur l'honneur de respect des principes régissant la république française (remis en préfecture)</p> <p>- diplôme ou certification (liste définie par arrêté INTV1805032A du 21 février 2018) permettant d'attester de la maîtrise du français à un niveau au moins égal au niveau A2 du cadre européen commun de référence pour les langues, sauf si le demandeur est âgé de plus de 65 ans</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<p><b>Apatrides et membre de sa famille</b></p> <p>■ <b>Attestation de maintien du statut d'apatride délivrée par l'OFPRA</b></p> <p>■ <b>Justificatif de 3 ans de résidences régulière</b> : copie des cartes de séjour temporaires reçues</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<p>Cadre réservé à l'administration : <span style="float: right;">N° AGDREF : .....</span></p> <p><input type="checkbox"/> : Dossier complet</p> <p><input type="checkbox"/> : Dossier incomplet (Au besoin, date du courrier demandant les pièces complémentaires : .../...../...../)</p>	

## Fiche de renseignement demande de titre de séjour

Date de dépôt :

- Première demande**
- Renouvellement**
- Changement de statut**

**Motif de la demande :** .....

NOM : ..... Prénom : .....

NOM d'épouse : ..... Date de naissance : .....

**Numéro étranger :** .....

Lieu de naissance : ..... Pays de naissance : .....

Nationalité : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Numéro de portable : .....

Adresse mail : .....

Date de votre dernière entrée en France : .....

Passeport : Date de validité : ..... Fin de validité : .....

- En possession d'un visa**       **Démuni de visa**

**Situation matrimoniale**

- Célibataire  Marié(e)  Pacsé(e)  Divorcé(e)  Veuf(ve)  Union libre

Date du mariage, pacs ou concubinage :.....

NOM / Prénom du conjoint :.....

Date de naissance :.....Lieu de naissance :.....

Pays de naissance :.....Nationalité :.....

Lieu de résidence :  
.....  
.....  
.....

Numéro étranger (le cas échéant):.....

Profession :.....

**Vos enfants**

NOM Prénom	Date de naissance	Ville et Pays de naissance	Nationalité	Lieu de résidence

**Autres membres de votre famille (en France et à l'étranger)**

NOM Prénom	Date de naissance	Nationalité	Lieu de résidence	Lien de parenté

## Situation professionnelle

Disposez-vous actuellement :

D'une promesse d'embauche ?  Oui  Non

D'un contrat de travail ?  Oui  Non

Avez-vous déjà travaillé en France ?  Oui  Non

Profession et/ou formation en France	Profession et/ou formation dans le pays d'origine

♦ **Tout dossier incomplet sera refusé.**

♦ **Les documents d'état-civil rédigés en langue étrangère doivent être traduits en langue française par un traducteur interprète agréé près d'une cour d'appel.**

♦ **En cas de 1<sup>re</sup> demande et si vous êtes en situation irrégulière sur le territoire français : 50 € en timbre fiscaux dématérialisés sont demandés.**

♦ **Pour tout renouvellement, prendre rendez-vous sur le site de la préfecture : [www.correze.gouv.fr](http://www.correze.gouv.fr)**

♦ **Se présenter avec les originaux et les photocopies des documents d'état-civil lors des rendez-vous.**

♦ **À envoyer au Bureau des étrangers**

♦ **Courrier à envoyer avec accusé de réception**

Je joins à cette demande l'ensemble des pièces nécessaires à son examen. Je suis informé que d'autres documents pourront éventuellement m'être demandés ultérieurement.

le.....

Fait à Tulle

Signature

cadre réservé à l'administration
----------------------------------

## RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

(à remplir obligatoirement)

**Entourez la bonne réponse**

**Langue française** : lue : OUI - NON    parlée : OUI - NON    écrite : OUI - NON

**Autres langues** :

.....lue : OUI - NON    parlée : OUI - NON    écrite : OUI - NON

.....lue : OUI - NON    parlée : OUI - NON    écrite : OUI - NON

.....,.....lue : OUI - NON    parlée : OUI - NON    écrite : OUI - NON

.....lue : OUI - NON    parlée : OUI - NON    écrite : OUI - NON

**Cours de français** : OUI - NON

Si oui, en quelle année : .....

et combien de temps : .....

**Études supérieures en France** : OUI - NON

Si oui, diplômes obtenus : .....

♦Le niveau A1 est exigé pour les cartes de séjour pluriannuelle (justificatifs l'appui ainsi que le contrat d'intégration républicaine CIR)

♦Le niveau A2 est exigé pour les cartes de résident de 10 ans (justificatifs l'appui ainsi que le contrat d'intégration républicaine CIR)

Date :

Signature :

**Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.**

**Article 441-6 du code pénal :**

« Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire d'obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu. »

**Article 441-7 du code pénal :**

« Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

- 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- 2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;
- 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui. »

Date :

Signature :



Je soussigné(e) (Nom Prénom) : .....

: **DECLARATION DE NON-POLYGAMIE (Afghanistan, Algérie, Angola, Arabie-Saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Birmanie, Brunei, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Djibouti, Égypte, Émirats Arabes Unis, Gabon, Gambie, Guinée équatoriale, Indonésie, Irak, Iran, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Laos, Liban, Liberia, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Nigeria, Oman, Ouganda, Pakistan, Qatar, Sénégal, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Syrie, Tanzanie, Tchad, Togo)**

Déclare sur l'honneur que ma situation matrimoniale sur le territoire de la République Française est conforme à la législation française et que je ne vis pas en situation de polygamie/ de polyandrie sur le territoire français.  
Je suis informé(e) que les titres, actes d'état civil et document présentés dans le cadre de la présente demande de titre de séjour pourront faire l'objet d'une authentification auprès des autorités ou organismes qui les ont émis.  
Signature :

**Déclaration de communauté de vie**

Je soussigné(e)  
Déclarant(e) : M. ou Mme .....  
Né(e) ..... à .....  
conjoint/conjointe .....  
Né(e) ..... à .....  
Domicilié(é) : .....

Déclarent sur l'honneur en présence du représentant du préfet de Corrèze que le communauté de vie est toujours effective.

Signature du/de la déclarant(e)

Signature du/de la conjoint(e)

**DEMANDE DE CARTE DE RESIDENT (fondement L.314-93° du CESEDA)**

Je sollicite une carte de résident sur la base de l'article L.314-93° du CESEDA puisque je suis marié(e) depuis au moins 3 ans avec un(e) ressortissant(e) de nationalité française, qui séjourne régulièrement en France, la communauté de vie entre les époux n'a pas cessé depuis notre mariage, mon conjoint a conservé la nationalité française et, lorsque le mariage a été célébré à l'étranger, il a bien été transcrit préalablement sur les registres de l'état civil français.

A cet effet, je produis l'ensemble des pièces afférentes à cette demande.

**DEMANDE DE CARTE DE RESIDENT (fondement L.314-8 du CESEDA)**

Je sollicite une carte de résident sur la base de l'article L.314-8 du CESEDA puisque je suis depuis 5 ans sur le territoire français en situation régulière, sous couvert d'une des cartes de séjour : vie privée et familiale, visiteur, passeport talent (hors salarié en mission), activité professionnelle (hors travailleur saisonnier et stagiaire).  
A cet effet, je produis l'ensemble des pièces afférentes à cette demande.

Date : ...../...../...../

Signature :

## DÉCLARATION DE NON-ABSENCE

Je soussigné·e Monsieur, Madame (Rayer la mention inutile) :

Nom : (Nom de jeune fille pour une femme) :

Épouse : (le cas échéant)

Prénom :

né(e) le à (Ville et pays de naissance) :

de nationalité :

### **Déclare sur l'honneur, ne pas avoir séjourné·e :**

- Plus de trois années consécutives hors de France, au cours des 10 dernières années, si je suis titulaire d'une carte de résident de 10 ans ou d'un certificat de résidence algérien de 10 ans.

- Plus de 3 ans hors de l'Union européenne ou 6 ans hors de France, au cours des 10 dernières années, ou n'avoir pas acquis le statut de résident longue durée-CE dans un autre État membre de l'UE, si je suis titulaire d'une carte de résident longue durée-CE.

**J'ai connaissance des sanctions pénales encourues par l'auteur d'une fausse attestation. Fait pour servir et valoir ce que de droit.**

Fait à le :

**Signature du(de la) déclarant·e :**